

Code du produit : SYENITE
FDS N°: P064

Nb. pages : 3
Date : 20/10/2006

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : NEPHELINE SYENITE

Code ETQ : E220

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

No.	Nom :	Composition chimique	CAS-no :	Concentration (wt%)	Classification:
1	Néphéline Syénite	(Na,K)AlSiO ₄	37244-96-5	100	n.a
Légende: T+=Très toxique, T=Toxique, C=Corrosif, Xn=Nocif, Xi=Irritant, n.a=Non classé comme produit dangereux, O=Oxydation, F+=Extrêmement inflammable, F=Facilement inflammable, N=Dangereux pour l'environnement					

La Néphéline Syénite n'est pas considéré comme produit dangereux.

La roche de néphéline syenite se compose d'environ 2/3 de minéral de feldspath (albite (Na₂O·Al₂O₃·6SiO₂) et de microline (K₂O·Al₂O₃·6SiO₂) et d'environ 1/3 de néphéline (3Na₂O·K₂O·4Al₂O₃·8SiO₂).

Le No. EINEC pour le groupe de minerais de feldspaths est 270-666-7 et le No. CAS est 68476-25-5.

3. Identification des dangers

Le produit n'est pas considéré comme étant dangereux pour la santé.
Une exposition continue à la poussière peut à long terme réduire la capacité pulmonaire.

4. Premiers secours

Ingestion:..... Néant.
Inhalation:..... Mener la personne à l'air frais.
Contact avec la peau: Laver avec du savon et bien rincer.
Contact avec les yeux: Rincer avec de l'eau ainsi que sous les paupières. En cas d'irritation persistante, voir le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est incombustible. La poussière ne constitue aucun risque d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Rassembler le produit sans faire de poussière. Se servir d'un aspirateur ou d'une pelle si nécessaire laver à grande eau. Voir aussi les paragraphes 7, 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:..... Eviter de créer de la poussière.
Stockage: A stocker dans un endroit sec.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

La poussière peut provoquer une irritation de la membrane muqueuse. Elle doit être gardée sous contrôle par ventilation adéquate et récupérée dans des collecteurs de poussière. La poussière est classifiée comme un désagrément. En France, la valeur limite d'exposition pour la poussière respirable est de 5 mg/m³. Veuillez vous référer aux législations nationales dans les autres pays.

Protection respiratoire:..... Il est recommandé d'utiliser un masque type P2 (EN 149)
Protection des mains: Sans objet. Des gants peuvent être utilisés
Protection des yeux: S'il est nécessaire, porter des lunettes

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect physique: Poudre ou grains blancs/ gris-blancs
Odeur: Aucune
pH: 10,3
Point de fusion:..... 1250 - 1300 ° C
Solubilité dans l'eau:..... Peu importante
Densité relative:..... 2,56 g/cm³

10. Stabilité et réactivité

Incompatibilité avec d'autres produits Aucune
Réactivité à température ambiante Aucune

11. Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë: Aucune
Toxicité dermatologique aiguë: Aucune
Inhalation: Éviter l'Inhalation de poussière qui pourrait irriter le système respiratoire.

Basé sur des dépôts intrachéaux de néphéline syénite sur des rats et l'examen médical des poumons de treize hommes âgés de 27 à 54 ans, basé sur une concentration de poussières de 40 à 400 mg/m³ pendant 7 à 15 ans, il est raisonnable de classer la poussière comme un désagrément.

12. Informations écologiques

Le produit n'est pas néfaste à l'environnement.

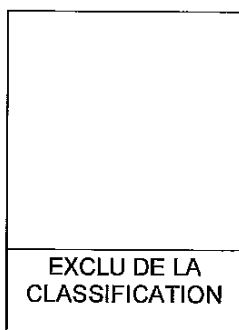
13. Informations relatives à l'élimination

Le produit peut être déposé sur des sites désignés par les autorités locales. Voir aussi paragraphes 7 & 8 concernant la manipulation.

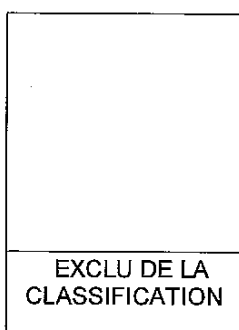
14. Informations relatives au transport

UN	IMDG/IMO	ADR/RID	ICAO/IATA
-	Exclu de la classification	Exclu de la classification	Exclu de la classification

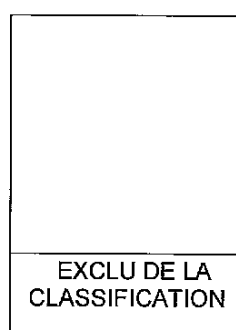
15. Informations réglementaires



CLASSIFICATION DE LA SANTÉ



CLASSIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT



CLASSIFICATION DE L'INCENDIE

La poussière dans le milieu du travail est considérée comme un désagrément.
Les normes administratives en France sont de 10mg/m³ pour la poussière "totale" et de 5mg/m³ pour la poussière respirable. Veuillez vous référer aux législations nationales dans les autres pays.

Références:

Cette fiche de sécurité a fait l'objet d'une révision en accord aux directives de la commission Nos. 91/155/EEC, 2001/58/EC, et 2004/73/EC.

16. Autres informations

Le déficit du SiO₂ est essentiel dans la formation de néphéline syénite. Le produit ne contient donc pas de silice libre en état cristallin ou amorphe. Selon la connaissance actuelle du produit, la respiration de la poussière ne présente aucun danger et ne provoque pas la fibrose des poumons (silicose).